

**Commune de COMBS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL****CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2018****Délibération n° 05****Date de convocation**

07.12.18

Date d'affichage

11.12.18

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 35

Objet : Admissions en Non-Valeur 2018

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. BAFFIE – Mme N. GILLES – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. HAMDANI – M. J. HOARAU – Mme MC. BARTHES – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE par M. M. HAMDANI – M. F. PERIDON par M. D. VIGNEULLE – M. F. BOURDEAU par M. J. HOARAU – Mme D. LABORDE par M. M. BAFFIE – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. Y. LERAY – M. R. TCHIKAYA par Mme J. FOURGEUX – Mme KD. MAKOUTA par M. JM. GUILBOT – M. P. SAINSARD par M. J. SAMINGO.

Madame Marie-Christine BARTHES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R. 1617-24,

VU les deux listes de titres irrécouvrables présentées par le Trésorier de la Commune, pour un montant total de 24 819,89 €,

VU le bordereau de la Trésorerie demandant de procéder à l'annulation d'une dette de 28,70 €,

VU l'avis de la commission Administration-Finances,

CONSIDERANT que les 243 pièces soit 233 titres de recettes énumérés sur le tableau annexé ne peuvent être recouverts après les recherches diligentées par les services du Trésor Public,

CONSIDERANT qu'un montant total de 28 100 € a été inscrit au budget 2018 au chapitre 65, compte 6541,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire en non-valeur, en dépenses de fonctionnement, au vu de la liste 3335050233,15 titres pour un montant de 1 262,55 €, au vu de la liste 3335241133, 228 pièces (218 titres) pour un montant de 19 062,74 €, soit un total de 233 titres pour 20 325,29 € auquel il faut rajouter le bordereau de situation d'un montant de 28,70 €, soit un total général de 20 353,99 €

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2018

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce consécutive à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 18 décembre 2018

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -